

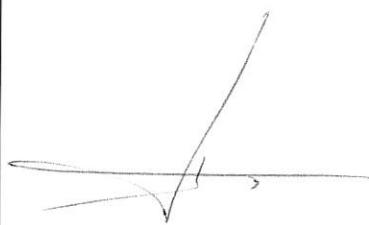
PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
11	2

Date de convocation
25/05/2023

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 06/06/2023

Acte affiché le : 06/06/2023

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Guillaume Robic, Bernard Saliou.

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic, Viviane Moisan.

Titulaires excusé.e.s : Dominique Cogen, Renée Courtel, Françoise Guillerm, Yann Jondot, Rollande Le Borgne, Hubert Le Lann, René Le Moullec, Sandra Le Nouvel, Rémy Le Vot, Patrick Urien.

Suppléants excusés : Daniel Le Caër, Thierry Troël.

L'An deux mille vingt-trois, le 31 mai s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Décision Modificative n°1 – BP 2023

Vu la délibération n° 2023-07 du 08 mars 2023 approuvant l'affectation des résultats de 2022 au budget primitif du PETR de 2023,

Vu la délibération n° 2023-09 du 08 mars 2023 approuvant le BP 2023

Suite au contrôle de légalité et à la réception d'un courrier de M. Le sous-préfet de Guingamp, le 24 avril 2023, notifiant au Pays une erreur d'équilibre de 1 € entre deux chapitres à savoir : DF 042 (39 770 €) et RI 040 (39 769 €), il convient de régulariser cette situation par la Décision Modificative n°1 telle que ci-dessous présentée :

Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 1

date de délibération : 09/05/2023

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2184 OPNI 0	1,00		
R I 040 28184 OPFI 01 (ordre)	1,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	1,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Jean-Charles Lohé, Président du Pays Centre Ouest Bretagne, propose aux membres du comité syndical la validation de cette DM n° 1.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Approuve la DM n° 1 telle que ci-dessus présentée.

Le Président
Jean-Charles LOHÉ

